

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE SINENDE

Consultant

Ousmane KORA / 90904490

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

Avril 2006

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE SINENDE

SOMMAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS	4
INTRODUCTION	7
INTRODUCTION	8
CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	10
1.1 Cadre physique	10
1.2 Cadre Administratif.....	10
CHAPITRE II POPULATION	11
2.1 Etat de la population	11
2.3 Ménages	12
2.4 Ethnies	12
2.5 Religions	12
2.6 Habitat	12
CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE.....	13
3.1 Pouvoir politique traditionnel	13
3.2 Pouvoir politique moderne	13
3.3 Structures d'accompagnement (projets, ONG).....	13
CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX	16
4.1 Santé.....	16
4.2 Education et alphabétisation.....	17
4.3 Arts, culture, sports et loisirs.....	18
CHAPITRE V: ACTIVITES ECONOMIQUES	18
5.1 Agriculture.....	18
5.2 Elevage.....	18
5.3 La pêche et la pisciculture.....	19
5.4 La transformation et stockage	19
5.5 Artisanat.....	20
5.6 Commerce.....	20
5.7 Transport et communication	20
5.8 Tourisme et hôtellerie.....	21
CHAPITRE VI : ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL	22
6.1 Processus d'élaboration du budget	22
6.2 Evolution des différents postes budgétaires sur les trois dernières années	22
CHAPITRE VII : STRATEGIES DE PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE	23
CHAPITRE VIII : STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES.....	28
8.1 Identification des filières porteuses.....	28
8.2 Stratégies de valorisation des filières porteuses	28
CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	34
CONCLUSION GENERALE	37
BIBLIOGRAPHIE	39

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	Agence Béninoise de l'Environnement
APE	Association des Parents d'Elèves
ARDET	Agence Régionale de Développement du Tourisme
C/CS	Chef Circonscription Scolaire
CA	Chef d'Arrondissement
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CB	Chef Brigade
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CI	Classes
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CNSR	Centre National de Sécurité Routière
CPRP	Caisse Populaire de Réduction de Pauvreté
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Centre de Santé
CSA	Centre de Santé de l'Arrondissement
CSE	Comité de Suivi Evaluation
CVEC	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit
DCGC	Division Chargée de la Gestion des Carrières
	Direction Départementale de l'Enseignement Primaire et
DDEPS	Secondaire
DDPD	Direction Départementale du Plan et de Développement
DDS	Direction Départementale de la Santé
EQF	Ecole à Qualité Fondamentales
FENAB	Fédération Nationale des Artisans du Bénin
FODEFCA	Fonds de Développement de Formation Continue et d'Apprentissage
GVC	Groupements à Vocation Coopérative
INSAE	Institut National de Statistique et d'Analyse Economique

MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCPPD	Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MFE	Ministère des Finances et de l'Economie
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
MMEH	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
MOS	Matrice d'Orientation Stratégique
MSP	Ministère de la Santé Publique
NF	Non Fonctionnel
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPT	Office des Postes et Télécommunication
PADEAR	Projet d'Appui au Développement de l'Eau et Assainissement en milieu Rural
PADME	Promotion et Appui au Développement des Micro Entreprises
PADPA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PDC	Plan de Développement Communal
PDE	Projet de Développement de l'Elevage
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PEH	Protection de l'Environnement et de l'Homme
PIP	Programme d'Investissement Public
PM	Pour Mémoire
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
R/CPA	Responsable Centre de Promotion Agricole
RFUS	Registre Foncier Urbain Simplifié
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIE	Route Inter Etat

RP	Receveur Percepteur
SADE	Service des Affaires Domaniales et Environnementales
SADI	Service des Archives, de la Documentation et de l'Information
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SDCD	Service du Développement et de la Coopération Décentralisée
SE	Suivi Evaluation
SG	Secrétaire Général
SH	Service Hydraulique pour la Promotion
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SSE	Service de Suivi Evaluation
UCP	Union Communale des Producteurs
UVS	Unité Villageoise de Santé

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos vifs remerciements à la Mission de Décentralisation et au PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes) pour la confiance qu'ils nous ont accordée pour la réalisation de l'étude monographique de la Commune de Sinendé

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire et ses adjoints de la commune, au Conseil communal, aux Responsables des services techniques aussi bien au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé pour leur disponibilité et leur contribution.

INTRODUCTION

La loi N°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin stipule en son article 84 que « La commune élabore et adopte son plan de développement. Elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population ... ».

Pour se conformer à ces prescriptions légales, la commune de Sinendé, à l'instar de la quasi-totalité des communes du Bénin s'est dotée d'un plan de développement communal. Ce document adoptée par le Conseil Communal constitue (i) le cadre de référence à toute action de développement, (ii) un outil de négociation permettant de mobiliser les ressources endogènes et externes et (iii) un outil de communication assurant l'implication réelle des principaux acteurs locaux dans le processus de développement à la base.

Mais l'épineux problème qui se pose actuellement à cette commune, est celui de la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de sons plan de développement. Certes, plusieurs partenaires tels que ADECOI interviennent dans la commune en lui apportant des appuis techniques et financiers pour réaliser certaines activités inscrites dans le plan de développement. Cependant, il convient de souligner que les ressources extérieures à elles seules ne suffisent pas pour atteindre les objectifs que s'est fixés cette commune à travers sa vision de développement D'où la nécessité de valoriser les potentialités locales pour créer les richesses permettant de mobiliser les ressources endogènes indispensables à l'exécution du plan de développement.

D'où la nécessité de valoriser les potentialités locales pour créer les richesses permettant de mobiliser les ressources endogènes indispensables à l'exécution du plan de développement.

C'est pourquoi, les communes doivent non seulement connaître leurs filières porteuses de richesses et d'emplois mais aussi maîtriser leurs rôles dans la valorisation de ces filières.

C'est dans le cadre de l'étude sur « *Le rôle des Communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses* » que s'inscrit l'élaboration de la monographie économique communale ; en effet c'était l'un des multiples produits attendus de cette étude.

La réalisation de la présente monographie, outil de référence à toute action de développement, a été commandée par les autorités de la commune de Sinendé, avec

l'appui de la Mission de Décentralisation et le Programme d'appui au Démarrage des Communes (PRODECOM)

Le Consultant responsable a mené l'étude monographique conformément aux dispositions de collecte de données édictées dans la méthodologie préconisée pour réaliser l'étude ci-dessus citée et sur la base des résultats de l'atelier régional organisé à Parakou pour la zone vivrière du Sud Borgou auquel la commune de Sinendé appartient.

La collecte des données a été ainsi réalisée par le consultant en collaboration avec les représentants des Communes :

- d'abord au niveau de l'unité de documentation de la Commune et par
- Interview individuelle avec les informateurs-clés ;
- Interview avec des groupes/focus-groups ; (institutions publiques, privées, représentants de la société civile, les projets, les ONG et autres partenaires au développement.).

Les entretiens et la collecte des données sont menés sur la base de plusieurs fiches précisant la liste des informations recherchées.

Au cours de l'étude monographique, le consultant a rencontré les problèmes suivants :

- La disponibilité de données statistiques fiables n'est pas toujours chose évidente
- Les rapports des différents services déconcentrés n'étaient pas souvent accessibles
- L'intérêt d'une telle étude ne semblait pas toujours bien perçu ; Cela est dû certainement à l'ambiance préélectorale qui régnait, et qui reléguait au second plan, les activités qui lui sont liées.

Pour une Monographie économique, il manque encore beaucoup de données statistiques qui devront être complétées par la Commune et qui sont susceptibles d'améliorer le présent document.

Enfin, la présente monographie de développement économique de la Commune de Sinendé est présentée en neuf (09) chapitres que sont :

- Cadre physique et administratif
- Population
- Organisation sociale
- Acteurs sociaux
- Activités économiques
- Processus d'élaboration et de mise en œuvre du budget

- Stratégies de Promotion de l'économie locale
- Stratégies de valorisation des filières porteuses
- Perspectives et recommandations.

CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

1.1 Cadre physique

1.1.1 Situation géographique

La commune de Sinendé est située au Nord Ouest du département du Borgou et s'étend sur une superficie de 2.289 km². Elle est limitée au nord par la commune de Gogounou, au sud par celle de N'Dali, à l'est par Bembèrèkè et à l'ouest par les communes de Ouassa-Péhunco et Djougou. Elle est à 623 km de Cotonou (capitale économique du Bénin) et à environ 150 km de Parakou, chef-lieu du département.

1.1.2 Climat

Le climat est de type soudano-guinéen avec deux saisons : une saison pluvieuse s'étendant d'Avril à Octobre, soit environ six (6) mois de pluie et d'une saison sèche allant de la mi-octobre à la mi-avril. La hauteur d'eau annuellement enregistrée varie entre 1.000 mm et 1.600 mm.

1.1.3 Relief

Le relief est accidenté, comparé aux régions méridionales du Bénin.

1.1.4 Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est long de 306 km (1 fleuve, trois sources).

1.1.5 Végétation

La végétation est dominée par les savanes boisées, arborées et arbustives dont 51.000 hectares constituent des forêts classées. Des forêts claires et denses s'observent en plusieurs endroits. Les sols sont à texture argilo-sableuse ou latéritique et sont globalement favorables à l'agriculture. La superficie totale cultivée est d'environ 60% de la superficie totale de la commune.

1.2 Cadre Administratif

1.2.1 Aspect administratif (nombre de villages, arrondissements, composition conseil communal)

La commune de Sinendé est subdivisée en quatre arrondissements : Sinendé, Fo-Bouré, Sèkèrè et Sikki. Ces arrondissements comprennent au total 35 villages et quartiers de ville regroupant pour la majorité plusieurs localités plus ou moins éloignées.

1.2.2 Services techniques, services déconcentrés de l'Etat

L'administration communale est appuyée dans ses missions par les services déconcentrés de l'Etat basés au chef-lieu de commune ou à Bembèrèkè.

CHAPITRE II POPULATION

2.1 Etat de la population

2.1.2 Evolution de la population

Selon les données provisoires du recensement général de la population et de l'habitation de 2002 (RGPH3), la population de la commune est de 63.373 habitants contre 40.769 habitants en 1992 soit un accroissement inter censitaire de 4,48 %.

2.1.3 Structure par âge et par sexe de la population

La commune de Sinendé compte 31 666 personnes de sexe masculin et 31 707 personnes de sexe féminin. Le rapport de masculinité est ainsi de 99,87 hommes pour 100 femmes. A l'instar des autres communes du département du Borgou, la population de la commune de Sinendé est extrêmement jeune, plus de la moitié de cette population à moins de 15 ans. La structure par âge se présente comme suit :

- ✓ 0-5 ans : 15 662 personnes, soit 24,71 %
- ✓ 6-11 ans : 13 317 personnes, soit 21 %
- ✓ 0-14 ans : 33 140 personnes, soit 52,29 %
- ✓ 15-59 ans : 27 041 personnes, soit 42,67 %
- ✓ 60 ans et plus : 3 192 personnes, soit 5 %

2.1.4 Population active

Le taux d'activité est estimé à 63,42% dans la commune de Sinendé. La répartition de la population active par secteur d'activité se présente comme suit :

- ✓ Agriculture, chasse et pêche : 78,11%
- ✓ Industrie manufacturière : 2,28 %
- ✓ Entreprise BTP : 0,12 %
- ✓ Commerces-Restaurant-Hôtel : 16,75%

- ✓ Transport-Communication : 0,41%
- ✓ Autres services : 2,36%

Ainsi que le prouvent les données ci-dessus indiquées, l'agriculture, la chasse et la pêche constituent les principaux pôles d'activités de la commune de Sinendé, elles occupent à elles seules 78,11% de la population active.

2.3 Ménages

La commune de Sinendé compte 3 887 ménages dont 3 432 ménages ruraux, soit 88,29%. La taille moyenne des ménages est de 10,5 personnes. La taille des ménages ruraux est de 10,9 personnes.

2.3.3 Revenus des ménages

L'essentiel des revenus des ménages provient de l'agriculture, notamment de la culture cotonnière.

2.4 Ethnies

La commune est peuplée en majorité de Batonou qui représentent 59,9% de la population et des peuhls (35,3%). On y rencontre également d'autres groupes socio-ethniques : Otamari, Yoruba, Dendi, Fon, Adja, Yom et Lokpa.

2.5 Religions

La religion dominante est l'islam avec 58% d'adeptes. Les autres religions pratiquées par la population sont : les religions traditionnelles (11,1%), le catholicisme (7,9%) et le protestantisme (1,8%).

2.6 Habitat

L'habitat est de type précaire, mais avec l'essor de la culture, on note une certaine amélioration : les maisons sont construites en matériaux définitifs ; ciment, feuilles de tôles.

Les sources d'énergie dans la commune sont l'électricité (pré-électrification rurale au chef de la commune, à Gnaro et Sèkèrè), les produits pétroliers (le pétrole lampant) et le bois de chauffe. La commune n'est pas encore reliée au réseau électrique conventionnel. Il existe des modules solaires dans 10 écoles de la commune couvrant 1 millier d'élèves.

2.6.4 Mode d'approvisionnement en eau

Il existe dans la commune des points d'eau tels que les puits à grand diamètre, les forages ; mais en comparaison aux normes admises en la matière, ces points demeurent insuffisants pour couvrir les besoins des populations. On y dénombre 58 forages équipés de pompe manuelle et 49 puits modernes soit un taux de couverture de 54,19% + 155 abonnés à l'eau courante de la SBEE.

2.6.5 Type d'aisance.

Le mode d'aisance est encore traditionnel, les populations défèquent dans la nature, il n'existe pas de latrines publiques ni privées sauf dans quelques écoles.

CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE

3.1 Pouvoir politique traditionnel

Il existe des rois et des Chefs traditionnels, qui s'occupent des sacrifices traditionnels et d'autres questions liées aux valeurs ancestrales. Les chefs traditionnels n'ont pas de grandes influences sur la gestion de la mairie ; Toutefois, ils sont impliqués dans certaines prises de décision : participation au processus d'élaboration du plan de développement de la commune (PDC), participation à la mise en place de stratégies de gestion des ressources forestières.

3.2 Pouvoir politique moderne

L'administration locale comporte donc trois (3) niveaux : la mairie, l'arrondissement, le village ou quartier de ville.

Le village ou quartier est administré par un Chef de village ou de quartier, l'arrondissement par le Chef d'arrondissement et la commune par le conseil communal (qui comporte 13 membres) avec à sa tête le Maire.

3.3 Structures d'accompagnement (projets, ONG)

Les partenaires qui appuient les initiatives locales dans la commune de Sinendé sont :

❖ ADECOI

Le projet ADECOI financé par le PNUD-FENU intervient depuis 2003 au niveau de la commune à travers :

- le renforcement des capacités des élus locaux et du personnel communal (formations, appui-conseil) ;
- L'appui financier pour la réalisation des infrastructures socio-communautaires ;

- La mise en place de fonds de développement local pour la mise en œuvre e des actions inscrites dans le PDC.

❖ **PRODECOM**

Initié conjointement par le Gouvernement Béninois et l'Union Européenne, le Programme d'Appui au Démarrage des Communes (PRDOECOM) appuie depuis 2003 la commune de Sinendé dans :

- L'organisation des services : l'élaboration d'un organigramme, la mise en place de services communaux ;
- L'élaboration du schéma directeur d'aménagement communal (SDAC) ;
- Le suivi de la mise en œuvre du PDC ;
- La mobilisation des ressources ;
- L'élaboration d'un plan de communication ;
- Le renforcement des capacités des ressources humaines à travers la réalisation des formations action.

❖ **RTI/USAID**

Les domaines d'intervention de RTI/USAID dans la commune de Sinendé concernent :

- L'octroi de petites subventions pour la réalisation de micro-projets sociaux ;
- La lutte anti-corruption et anti-sida ;
- Le renforcement de la capacité des organisations de la société civile.

❖ **PNDCC**

Initié par la Banque mondiale et l'Etat Béninois pour promouvoir le développement conduit par les communautés, le PNDCC octroie un appui financier à la commune pour la réalisation d'infrastructures socio-communautaires et le renforcement des capacités des associations de développement villageois.

❖ **PADSEA II**

Ce projet intervient dans l'hydraulique et l'assainissement de base.

❖ **Le PROcGRN**

Le Projet de conservation et de gestion ds ressources naturelles appuient les populations dans la gestion rationnelle des ressources naturelles ; notamment les forets classées.

➤ **Organisations non gouvernementales (ONG) et autres acteurs de la société civile**

❖ **ONG**

Parmi les ONG présentes dans la commune de Sinendé, on peut citer : INUDE, CBDIBA, ASDB, CERABE, SIA N'SON, DEDRAS, qui interviennent dans la micro-finance et l'environnement ; DERANA , dans l'alphabétisation, CARITAS-BDBD dans la formation, la promotion féminine et l'hydraulique ; dans la santé et l'environnement.

❖ **Autres acteurs de la société civile**

- Le Comité Communal de développement (CCD) constitue un cadre approprié d'échanges et de dialogue sur les questions de développement de la commune. Il est composé des représentants des sept Arrondissements et est placé sous la présidence du deuxième adjoint au Maire
- L'association de développement de la commune constitue un acteur de développement où se retrouvent les cadres.

C'est un pôle important de décision qui a pour rôle d'initier et de coordonner les actions de développement au niveau de la commune.

- Les groupements villageois

Ils comprennent le groupement des producteurs de coton et les associations féminines.

Le groupement des producteurs de coton communément appelé GV, produit du coton, il gère les intrants agricoles du village et se charge de la vente du coton. Tous les GV travaillent sous l'œil vigilant de leur structure faîtière au niveau de la Commune qu'est l'Union Communale des Producteurs du Coton (UCPC).

Les groupements féminins (GF) ont pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions Socio-économiques des femmes. La taille moyenne de ces groupements varie de cinq à une cinquantaine d'adhérentes. Ils sont encadrés par des ONG et mènent des activités de transformation, de stockage, d'alphabétisation, et de sensibilisation sur diverses questions.

- L'Union Communale des producteurs.
- L'Union communale de gestion des ressources naturelles.
- Le comité de gestion foncière
- L'Union communale des mutualistes

- Le Comité de gestion de centre de santé (COGEC) se charge de la gestion des centres de santé. Il aide les agents de santé à faire les vaccinations et à sensibiliser la population en matière de santé.
- L'association des parents d'élèves (APE) s'occupe du bon fonctionnement de l'école.

La commune de Sinendé compte beaucoup d'autres associations qui apportent leurs contributions au développement de la commune telles que :

- l'association des artisans
- l'association communale des femmes.

CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX

4.1 Santé

4.1.1 Infrastructures et équipements

La commune de Sinendé dispose d'un nombre insuffisant d'infrastructures et d'équipement sanitaires. On y dénombre :

- ✓ Un (1) centre de santé de commune ;
- ✓ Trois (3) centres de santé d'arrondissement ;
- ✓ Un (01) dépôt pharmaceutique ;
- ✓ 13 UVS, ;
- ✓ 3 dispensaires isolés ;
- ✓ 2 cabinets privés de soins infirmiers

Elle dispose également d'un centre de promotion sociale (CPS) qui mène les activités de suivi nutritionnel et de soutien aux indigents.

4. 1.2 Personnel de santé (nb de personnes par médecin, par sage femme)

Le personnel de santé est insuffisant au niveau de la commune comme en témoignent les ratios de couverture sanitaire comparés aux normes de l'OMS :

- ✓ 1 Médecin pour 63.373 habitants ;
- ✓ 1 infirmier pour 4.704 habitants ;
- ✓ 1 sage-femme pour 6.080 habitants.

Seulement 56% des femmes bénéficient de l'assistance des services de santé lors des accouchements.

4.2 Education et alphabétisation

Le secteur éducatif est caractérisé par un faible niveau de scolarisation : le taux brut de scolarisation est de 63,03%. Les résultats scolaires sont mauvais : le taux de succès est évalué à 58,39%. On y note aussi un fort redoublement (30,01%) et d'abandon (11,06%).

4.2.1 Infrastructures scolaires

La situation du secteur est également caractérisée par une insuffisance d'infrastructures et d'équipements scolaires. On dénombre dans la commune de Sinendé :

- ✓ 3 écoles maternelles ;
- ✓ 29 écoles primaires toutes publiques avec 217 classes ;
- ✓ 1 CEG.

Toutefois, il convient de signaler que 70% des salles de classe sont en matériaux définitifs et en bon état.

Les besoins en infrastructures scolaires et équipements sont évalués à :

- ✓ 32 salles de classe à construire ;
- ✓ 543 tables-bancs à 2 places ;
- ✓ 48 bureaux et 59 chaises.

4.2.3 Personnel enseignant par catégorie

Le nombre d'enseignants de tous ordres est insuffisant : 88 enseignants au total dont 47 (53,4%) sont des vacataires (sans formation pédagogique).

Les ratios de couverture sont faibles en comparaison avec les normes EQF : le ratio élèves/maître est 77, le ratio élèves/salle est 55 et le ratio classe/maître est 1,41.

Les besoins en personnel sont estimés à 40 enseignants dans l'enseignement primaire et 25 enseignants dans l'enseignement secondaire.

4.3 Arts, culture, sports et loisirs

Ce secteur est très peu développé dans la commune. On y note quelques rares manifestations culturelles et la pratique du foot-ball. Il y existe un centre des jeunes et loisirs.

Les contraintes notées sont pour l'essentiel liées au :

- Désintérêt pour la culture locale
- Manque de soutien à l'action culturelle
- Manque d'encadrement et d'infrastructures pour les sports

CHAPITRE V: ACTIVITES ECONOMIQUES

5.1 Agriculture

La production agricole est caractérisée par la prédominance des racines et tubercules (58%) et des cultures de rente (coton et arachide) estimées à 32%.

Les terres cultivables sont disponibles; la superficie totale cultivée est d'environ 60% de la superficie totale de la commune.

Les techniques culturales et le matériel agricole demeurent encore rudimentaires. Les sols sont épuisés du fait des pratiques agricoles néfastes basées sur les cultures extensives sur brûlis.

L'accès aux technologies modernes est très difficile, en raison de l'insuffisance des ressources financières des producteurs et du faible niveau de qualification de la main d'œuvre agricole.

Le financement est assuré par la CLCAM ; notamment pour la culture cotonnière.

L'encadrement du monde paysan est assuré par les agents de la CeCPA.

5.2 Elevage

La production animale est dominée par l'espèce bovine (12,29%), la volaille (10,83%) et les caprins (10,09%).

Malgré l'existence des points d'eau qui favorisent l'abreuvement des bêtes, l'élevage reste encore très peu développé au niveau de la commune. En dehors du petit élevage pratiqué au niveau des ménages, cette activité est essentiellement destinée aux populations peuhles qui en font leur principale occupation.

L'élevage est du type traditionnel, il n'existe pas d'enclos pour les animaux qui sont constamment en divagation.

Le secteur est mal organisé, les structures de financement telles que la CLCAM observent de réticence à financer des activités liées à l'élevage qui sont caractérisées comme à « haut risque ».

La santé animale est caractérisée par la forte prévalence des épizooties.

L'alimentation du cheptel est assurée par les plantes fourragères naturelles à travers la vaine pâture et quelques fois par les compléments nutritifs tels que les sels minéraux.

Les produits de l'élevage sont le lait et ses dérivés dont le plus important est le fromage qui est fortement commercialisé dans la commune de Bembèrèkè (Guessou-Sud). Les bourses de vache constituent également des produits de l'élevage qui sont utilisés comme engrais organique pour la fertilisation des sols à travers la méthode de package des animaux.

Du fait du caractère informel de l'activité, il est actuellement très difficile d'évaluer le revenu généré par l'élevage et sa part dans le revenu total de la commune.

Le secteur de l'élevage au niveau de la commune de Sinendé dispose d'atouts au nombre desquels, il convient de mentionner :

- ✓ L'existence de cours d'eau ;
- ✓ L'importance du cheptel ;
- ✓ L'existence de structures d'appui (PHPA, PADEB, DEDRAS, etc.)

Cependant, on y note quelques contraintes liées à :

- ✓ L'insuffisance des points d'eau ;
- ✓ La divagation des animaux ;
- ✓ La forte prévalence des épizooties.

5.3 La pêche et la pisciculture

Malgré la présence de quelques cours d'eau et de retenues d'eau, la pêche et la pisciculture restent très peu organisées au niveau de la Commune et utilise jusque-là les moyens rudimentaires. Ce qui favorise la pêche informelle et conduit à la détérioration des ressources halieutiques.

5.4 La transformation et stockage

Activité principalement féminine, la transformation est encore artisanale et semi-artisanale. Néanmoins, on y note quelques atouts liés à l'existence des matières premières et des structures d'appui (CARDER, PDRT, COBEMAG, etc.).

Les contraintes liées à l'activité de transport sont :

- L'insuffisance de formation, d'information et communication ;
- L'absence de circuits d'écoulement ;
- L'inexistence d'unités fonctionnelles de transformation ;
- L'insuffisance de fonds de roulement.

5.5 Artisanat

L'artisanat est très peu développé au niveau de la commune. L'artisanat moderne constitué de soudeurs, de réparateurs de vélos, de mécaniciens, tailleurs, menuisiers, maçon etc... reste le plus développé. Celui-ci éclipse pratiquement l'artisanat traditionnel fait de poterie, vannerie, et autres.

5.6 Commerce

Les activités de commerce sont de type informel. Les principaux produits commercialisés sont les produits agricoles et leurs dérivés. Les équipements marchands sont précaires et insuffisants :

- Quatre (4) marchés importants dont un (1) partiellement construit
- Une (1) boucherie à Sinendé centre
- 42 boutiques
- 1 marché de bétail à Sikki

Les atouts de ce secteur ont pour noms : l'importance du cheptel, l'ouverture de quelques pistes rurales, la disponibilité d'espace ; l'importance des échanges ; et l'existence de partenaires (Projet Pistes (UDP Borgou, AFD, BOAD).

Les contraintes de ce secteur sont liées au fait que les marchés sont étroits et non modernes ; les pistes sont impraticables ; l'insuffisance des marchés de bétail et de boucheries ; les gares routières et parking ne sont pas construits.

5.7 Transport et communication

5.7.1 Transport

Le secteur de transport est informel et très peu développé. Les moyens de transport sont des taxis et des gros porteurs qui demeurent les propriétés des privés.

5.7.2 Communication

- ☐ Routes (pistes communales, routes et leur longueur)

Le chef lieu de la commune est accessible par une route carrossable permanente. Les linéaires de routes nationales et inter-Etats calculés à partir de la carte de l'IGN (échelle 1/600 000) sont :

- ✓ Routes revêtues – bitumées (Rr): 0 km
 - ✓ Routes principales à praticabilité permanente (Rppp) : 0 km
 - ✓ Routes secondaires à praticabilité permanente (Rspp) : 114 km
 - ✓ Routes ou pistes saisonnière (R-ps) : 9 km
- ☐ Télécommunication (téléphone, TV, Internet, radio, etc..)

La commune de Sinendé ne dispose ni de téléphone, ni de bureau de poste. Il y manque également de radio communautaire propre et de RAC au niveau des centres de santé. La couverture télévisuelle est mauvaise. Toutefois, il existe un local pour abriter le bureau de poste et plusieurs partenaires tels que l'UNICEF et l'UCP qui appuient la commune dans ce domaine.

5.8 Tourisme et hôtellerie

Le tourisme est très peu développé dans la commune de Sinendé, les sites touristiques (la mare des caimans fétiches) existant ne sont pas valorisés.

En ce qui concerne l'hôtellerie, les structures d'accueil et d'hébergement sont insuffisantes : il existe deux (02) auberges dans toute la commune.

CHAPITRE VI : ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL

6.1 Processus d'élaboration du budget

- La collecte des données statistiques dans les services déconcentrés
- l'évaluation des recettes (méthode de pénultième année ou la méthode d'évaluation directe
- l'évaluation des dépenses : la méthode utilisée varie selon qu'il s'agit des dépenses de fonctionnement ou d'investissement
- la préparation de l'avant-projet du budget par le maire, le receveur et le personnel de toutes les directions techniques de la mairie sur la base du PDC et du PAI
- le vote du budget en session du conseil municipal
- l'approbation du budget par l'autorité de tutelle

6.2 Evolution des différents postes budgétaires sur les trois dernières années

Le tableau suivant présente l'évolution des différents postes budgétaires.

Tableau : Evolution des recettes de la commune de Sinendé de 2003 à 2005

	Recettes fiscales	Autres recettes de fonctionnement	Total Recettes de fonctionnement	Proportion recettes fiscales sur total recettes
2003	12 174 043	21 804 887	33 978 930	35 ,83
2004	10 969 115	23 205 744	34 174 859	32,10
2005	7 528 365	31 809 115	39 337 480	19,14

Source : Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (service des collectivités locales)

On note une baisse sensible de la contribution des recettes fiscales au budget communal qui décroît de 35 ,83 pour cent en 2003 à 19, 14 pour cent en 2005.

CHAPITRE VII : STRATEGIES DE PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE

L'économie de la commune de Sinendé est dominée par le secteur agricole : l'agriculture, la pêche et la chasse occupent à eux seuls plus de 78 pour cent de la population active et contribuent pour X pour cent à la formation du PIB.

Il existe de vastes potentialités agricoles non exploitables, de la main d'œuvre agricole, des cours d'eau et de structures d'appui au secteur.

La promotion du développement local devra reposer sur trois grands axes stratégiques :

Axe I : La mobilisation et l'organisation des acteurs

La mobilisation sociale est un processus visant à réunir ou à mettre en mouvement différents acteurs sociaux autour d'un objectif ou d'un centre d'intérêt commun.

La démarche de mobilisation des acteurs consiste en :

- L'identification des acteurs : il a pour objectif d'inventorier les différents acteurs économiques et sociaux actuels ou potentiels qui sont :
 - ⇔ les acteurs institutionnels : Le conseil communal, les services déconcentrés de l'Etat, les autorités traditionnelles etc.
 - ⇔ Les opérateurs économiques : Les producteurs, transformateurs, commerçants des différents secteurs d'activités
 - ⇔ La société civile : il s'agit des ONG nationales et internationales, les organisations professionnelles, les associations de développement etc.
- L'information générale de tous les acteurs sur les priorités de la commune : Il s'agira à ce niveau d'informer les acteurs sur les rôles et responsabilités de l'équipe communale et de ceux des acteurs sociaux et économiques
- L'information de proximité par groupe d'acteurs ou catégorie sociale : Au niveau de chaque groupe d'acteurs, les gestionnaires de la commune doivent définir avec précision les rôles et responsabilités qui leurs sont dévolues.
- L'analyse des dynamiques sociales : Il s'agira de faire des populations les principaux acteurs du processus de développement de leur commune en les mobilisant autour des actions qui sont programmées dans les Plans de Développement.

- L'organisation de chacun des groupes d'acteurs en fonction des enjeux : Il s'agit de définir à chaque groupe d'acteurs les actions à mener qui concourent au développement de la commune.
- La définition des relations entre les différents groupes socio-économiques : Il s'agit d'une étape très importante qui est à la base de la réussite de tout le processus de développement engagé par les gestionnaires de la commune. Pour le faire, il sera indispensable, d'inventorier la nature des relations entre les différents groupes d'acteurs ; de mesurer l'intensité de leur communication ; d'identifier les conflits et les forces de ces relations ; de repérer les acteurs clés qui soutiennent la dynamique économique et sociale.

Axe II : Le renforcement des capacités des acteurs pour une meilleure performance de la commune

La capacité d'une Mairie, est le potentiel qu'elle a être performante. Son aptitude à exploiter avec succès ses compétences et ses ressources pour atteindre ses buts et répondre aux attentes des populations. Le renforcement des capacités vise à améliorer la performance potentielle de la commune, telle quelle transparaît dans ses ressources et sa gestion. La performance est l'attitude d'une commune à atteindre ses buts et réaliser sa mission globale.

Pour être performante, la commune de Parakou devra s'investir pour agir sur les facteurs déterminants de renforcement de capacités que sont :

- Améliorer l'organisation des services de la commune : Il s'agit plus précisément, de doter la commune en personnel en nombre suffisant et de bonne qualité ; de mettre à la dispositions de ceux-ci des infrastructures, des équipements, des technologies et des ressources financières. Tous ces éléments constituent la base des ressources de la commune.
- Améliorer l'environnement interne de la commune : L'environnement interne peut entraver l'exploitation efficace des capacités et limiter la performance de la commune. Parmi les éléments qui composent l'environnement interne figurent la culture organisationnelle, les mesures d'incitation et de récompense axées sur la performance, la structure organisationnelle c'est à dire la répartition des tâches, le définition des rôles, des responsabilités, des pouvoirs ainsi que les normes et valeurs communes favorisant l'esprit d'équipe dans la poursuite des buts de la commune.

- Tenir compte de l'environnement opérationnel externe : Le contexte externe dans lequel la commune mène ses activités doit être connu de tous, car il influe sur la performance de celle-ci.

Il s'agit essentiellement des systèmes administratifs et juridiques qui régissent le fonctionnement de la commune, les politiques et l'environnement politique qui influent sur les activités, les technologies à la disposition des communes, le milieu social et culturel, les tendances économiques.

❑ *Comment les communes pourront renforcer les capacités de leurs acteurs ?*

Pour améliorer les performances du personnel de la commune, il sera nécessaire de :

- Planifier le perfectionnement du personnel en tenant compte des nouveaux enjeux de la décentralisation
- Maintenir les connaissances du personnel à jour en formant chacun dans son domaine précis
- Amener le personnel à avoir des aptitudes à réfléchir et à apprendre à innover.

Les thèmes tels que la gestion du processus du changement, les techniques et outils participatifs, les enjeux de la décentralisation, la gestion des projets et programmes, la gestion des organisations ainsi que le règlement des questions de l'heure en matière de développement peuvent être abordés.

Axe : III Le financement et la mobilisation des ressources locales

Le financement du développement local passe par : la contribution participative des populations aux actions de développement ; l'amélioration de la fiscalité locale par l'amélioration de l'assiette fiscale et le recouvrement; l'accès des communautés aux crédits. Ces différentes formes de mobilisation des ressources sont les sources endogènes de développement local. A cela on ajoute les sources exogènes que sont : le transfert de ressources financières et des investissements faits par l'Etat ainsi que les aides extérieures mobilisées à travers les projets et les partenariats avec d'autres communes extérieures.

❑ *l'amélioration de l'assiette et le recouvrement de la fiscalité locale*

La fiscalité locale comprend les impôts locaux directs (Foncier non Bâti, FNB ; Foncier Bâti, FB ; Patente subdivisée en Droit fixe et Droit professionnel ; Licence ; Taxe sur les armes à feu) et les impôts et taxes indirects, les diverses redevances (Taxe de

stationnement et de chargement des taxis-ville et taxe d'exploitation des taxis-moto ; Taxe sur spectacles, jeux et divertissements ; Taxe sur publicité sur affiche publique ; Taxe de pacage des animaux ; Droit de place sur les marchés, Installation des hangars et apatams ; Taxe sur vente des boissons fermentées de préparation artisanale ; Produits du terrain affecté aux inhumations ; etc.). Cette variété des ressources fiscales devrait permettre à chaque commune de se prendre en charge.

Ainsi, la commune de Parakou devra faire l'effort de recouvrer toutes ces recettes fiscales en utilisant des stratégies et méthodes permettant à chaque citoyen de payer facilement et sans contrainte aucune ses impôts, en vue de mobiliser assez de ressources pour son développement.

□ *Faciliter l'accès des populations aux crédits*

La création et le développement des activités dans les communes nécessitent des financements pour les investissements, les équipements, mais aussi les fonds de roulement des exploitations. La pérennité des actions engagées et le développement d'autres activités dépendent aussi de la permanence et de l'efficacité des offres de financement. L'objectif est d'appuyer l'accès à ces financements.

Le crédit est un des instruments de promotion de l'économie d'un pays. Malheureusement pendant plusieurs décennies, les institutions financières existantes, compte tenu des taux de crédit élevé ne permet pas l'accès des populations rurales aux crédits.

Au cours des cinq dernières années près de la moitié des crédits octroyés ont été destinés au commerce de gros et de détail, aux restaurants et aux hôtels ; le secteur productif n'a reçu dans la même période que environ 27% de crédits constitués en majorité par des crédits à court terme. En clair, les besoins en crédit des PME/PMI sont restés largement insatisfaits par l'offre du système bancaire malgré sa sur liquidité.

Les crédits viendront renforcer la capacité de financement sans provoquer de surendettement. Il n'est pas exclus que des actions de partenariat soient envisagées avec les IMF présentes dans les communes. Car ces institutions que sont : la FECECAM, la FENACREP, FINADEV, PDME, PAPME etc. sont réputés fiables avec un réseau national des caisses, un volume des affaires très important et un professionnalisme prouvé.

Dans les localités où les IMF sont en nombre suffisant, les autorités communales pourront inciter les responsables de ces institutions à s'installer dans la localité. Il est possible de susciter la création de petites coopératives financières autogérées par les

acteurs locaux en partenariat avec les IMF expérimentées. Dans ces conditions, la Mairie peut être garante de telles actions.

Les appuis d'amélioration de l'accès au crédit et au micro crédit toucheront différents acteurs des filières : les exploitants agricoles, les commerçants, les femmes transformatrices etc.

❑ *Transfert des ressources financières par l'Etat*

L'effectivité d'une décentralisation fondée sur un développement local tient essentiellement à la capacité financière et technique des collectivités locales à exercer les compétences transférées, c'est-à-dire fournir les infrastructures et les services attendus des populations. Elle dépend de leur capacité à faire travailler en harmonie, des acteurs aux légitimités et besoins différents et parfois contradictoires, en vue d'assurer le développement du territoire. Toutes ceci ne peut être entièrement assumées que si l'Etat central transfert aussi aux communes une partie des ressources financières mobilisées en complément de ce qu'elles auraient déjà mobilisées.

Mais compte tenu des grandes difficultés que connaît l'Etat, les communes ne devront pas ces premières années d'existence, attendre grande chose. Elles devront baser leur développement beaucoup plus sur les ressources à mobiliser localement.

❑ *Attirer les financements extérieurs*

Les financements extérieurs sont composés de toutes les activités qui sont financées dans une commune par l'intermédiaire des projets et programmes négociés par l'Etat ou des financements obtenus dans le cadre des partenariats négociés avec les villes ou communautés extérieures. Ces apports externes doivent être des compléments des fonds mobilisés au niveau local. Malheureusement, dans la plupart des communes, les Plans de Développement sont basés environ à 70% sur les fonds extérieurs à la commune.

CHAPITRE VIII : STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES

8.1 Identification des filières porteuses

Le maïs, l'anarcade et le coton apparaissent comme les principales filières charnières de la commune. Le premier parce qu'il génère non seulement des revenus et facilement conservable mais aussi il est entré dans les habitudes alimentaires des populations. Quant à l'anarcade et au coton, ils sont choisis en raison des revenus qu'ils dégagent, de l'existence d'un vaste marché d'écoulement et surtout du fait que cette filière est déjà organisée.

8.2 Stratégies de valorisation des filières porteuses

➤ La Filière coton

☐ *Stratégie nationale de développement de la filière*

L'amélioration de la filière coton au Bénin passe par :

- l'amélioration des techniques culturales : les producteurs doivent de respecter les itinéraires techniques et agronomiques. L'approvisionnement en semence n'est pas tout à fait assuré dans le temps voulu et les qualités standard de semence ne sont pas assurées faute de cahier de charge et de contractualisation pour les multiplicateurs. Le semis du coton se fait avec des retards qui sont induits par des difficultés financières lors de la préparation des champs et la mise en place tardive des intrants
- La réorganisation du circuit de commercialisation avec une plus grande implication des représentants des zones productrices de coton.
- La redynamisation et la dépolitisation des structures comme la FUPRO, les UDP, les UCP et les GV.
- Une plus grande autonomie de gestion et une plus grande transparence dans la conduite des affaires des structures d'accompagnement de la filière que sont l'AIC, la CAGIA, la CSPR etc.
- La diminution de la déviation des intrants vers d'autres cultures. La filière coton supporte une partie des charges d'intrants pour d'autres filières ainsi que les frais de transaction liés à l'approvisionnement de ces intrants. Il serait souhaitable de prévoir un systèmes d'approvisionnement spécifiques aux autres filières basées entre autres sur des services financiers ou bancaires ciblés.
- La libéralisation complète de la filière.

❑ *Stratégies communales*

- Les communes pour permettre à la filière coton de retrouver ses performances du passé, doivent favoriser un climat d'entente et de cohésion au sein des producteurs ainsi que tous les autres acteurs intervenant au niveau de la base. Ceci passe par une restructuration des Groupements villageois et une meilleure définition de leurs rôles et responsabilités.
- Les autorités communales, faciliteront aussi l'installation des Institutions de Micro Finance qui se spécialiseront sur le financement des intrants des autres filières pour diminuer le détournement des intrants du coton.

❑ *Organisation de la filière et les principaux opérateurs*

La filière cotonnière du Bénin implique une multitude d'acteurs à plusieurs niveaux.

- La Direction du Conseil Agricole et de la Formation est l'instance centrale en matière de vulgarisation au niveau du MAEP.
- La Direction de l'Agriculture du MAEP est un autre acteur de la filière coton dont les services sont concernés par la production et la multiplication de semences et le contrôle des produits phytopharmaceutiques.
- Le centre de Recherches Agricoles Coton et Fibres (CRA-CF)
- Les centres régionaux de promotion agricole (CeRPA)
- Les Groupements Villageois (GV) qui sont des organisations paysannes (OP) au niveau village qui se chargent de recenser les superficies à emblaver, les besoins en intrants et semences des producteurs.
- Les Unions Départementale des Producteurs (UDP)
- Le Groupement Professionnel des Distributeurs d'Intrants Agricoles (GPDIA)
- La Coopérative d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA)
- La commercialisation du coton-graine a été longtemps gérée par la SONAPRA qui en assurait le monopole. Depuis 2000, le monopole de commercialisation de la SONAPRA a été supprimé en raison des difficultés que connaît la filière pour faire face à sa libéralisation progressive.

➤ La filière anacarde

□ *Caractéristiques de la filière*

L'intérêt pour la filière anacarde dans notre pays n'est pas nouveau. Puisque depuis les années 1960-1970, l'Etat a mis en place des plantations domaniales et installé une usine d'égrenage de noix de cajou à Parakou. La filière béninoise présente des faiblesses et des difficultés au nombre desquelles le manque de structuration avec une définition claire, unanimement acceptée du rôle de chaque acteur qui se sait complémentaire des autres, chacun jouant honnêtement et parfaitement sa partition ; une chaîne de commercialisation trop longue et défavorable à plus d'un acteur ; l'absence de distillerie fabricant du jus de cajou à partir de pommes, très riches en vitamine C ou de l'alcool de boisson. A toutes ces difficultés s'ajoute l'absence d'unités appropriées de décorticage des noix.

Deux variétés d'anacardières sont plantés au Bénin : variété à pomme jaune (VJ) et la variété à pomme rouge (VR). Chaque variété regroupe en son sein des variantes caractérisées par des nuances dans les couleurs. Le cycle cultural des variétés d'anacardières utilisés est de 5 ans de la plantation à l'entrée en production, 9 à 10 ans pour que l'anacardier atteigne sa maturité de production. Des variétés améliorées ramènent ce délai d'entrée en production à trois ans. Le rendement actuel des plantations est estimé entre 350 et 600 kg/ha. Les rendements potentiels se situent entre 1000 à 1500 kg/ha. La plantation d'anacardier exige un investissement de 1 400 000 FCFA environ et des charges variables entre 45 000 et 85 000 FCFA/ha. Les plantations sont concentrées au centre et au nord du Bénin. Soit 98% des superficies totales.

□ *Organisation de la filière et les principaux opérateurs*

Il existe au Bénin deux types de producteurs de noix d'anacarde : les entreprises exploitant par affermage les plantations domaniales (SODAIC et AGRICAL) et les nombreux planteurs privés individuels ou organisés en groupements. Le nombre de planteurs privés se situe entre 40 000 et 60 000. 70% des planteurs n'ont reçu aucune formation de base, 20% ont fréquenté l'école.

Près de 90% de la production est exportée sous forme brute en Inde, qui décortique et réexporte. Seulement 10% de la production est décortiquée. La transformation en amandes se fait soit manuellement soit mécaniquement. Le décorticage mécanique est peu rentable à cause du coût élevé de la noix, du taux élevé de déclasserment des amandes brisées et du bas prix de vente de l'amande de première qualité.

La transformation de la pomme en jus et vins est importante au Brésil et en Guinée Conakry. Elle est embryonnaire au Bénin et connaît quelques débuts par des installations semi-artisanales.

Les opérateurs de la filière ont déjà atteint un bon niveau d'organisation. Il existe des Unions de producteurs (UPAZ, UNAPAB etc.), des Associations nationale d'acheteurs (ANAPAT, GAPA, AGRO Service conseil). Les exportateurs sont LAO corporation, Asia Trading Company, Idriss Company, Knor Bénin etc.). La transformation est effectuée par des sociétés telles que: AGRICAL, projet Songhaï, les femmes transformatrices individuelles ou organisées en groupements. Depuis trois ans, quelques ONG interviennent pour un partenariat de production et de commercialisation de la noix de cajou. Il s'agit de NOVOTRADE Consulting, dont le partenaire commercial est GLOBAL TRADING. Le partenaire au Bénin est l'ONG ANFANI qui encadre 50 groupements d'environ 3000 planteurs au total.

□ *Stratégies de développement de la filière*

L'accroissement de la productivité à l'intérieur de systèmes d'agriculture durables est une exigence pour le développement économique et l'allègement de la pauvreté. La noix de cajou peut jouer un important rôle dans l'amélioration des conditions d'existence des acteurs de la filière anacarde et du monde agricole. En effet en plus de son importance dans les performances économiques du secteur agricole de plusieurs pays, la culture de l'anacarde présente de profonds intérêts écologiques et joue un rôle vital dans la stabilisation et le maintien des environnements agricoles dont la plupart sont malheureusement fragile. La filière anacarde doit donc se développer, non seulement du fait de son importance économique, mais aussi à cause de ses intérêts écologiques et environnementaux dont entre autre son impact sur la lutte contre la désertification.

Pour promouvoir la filière anacarde au niveau national, nous proposons la stratégie suivante :

- Améliorer la qualité de la noix d'anacarde béninoise pour une plus grande intégration du marché international
- Amener la Recherche développement (INRAB) à sortir des variétés améliorées pour de meilleurs rendements des plantations. Ce qui augmenterait la production et une plus grande pénétration du marché international

- Réorganiser les producteurs afin de leur permettre d'avoir un plus grand pouvoir de négociation dans la filière. Ceci diminuera les intermédiaires déjà trop nombreux.
- Développer les industries de décorticage des noix. Il pourrait se faire à trois niveaux : artisanal amélioré ; semi industriel et industriel
- Identifier et développer de nouveaux produits sur la base de la pomme de cajou. Des activités embryonnaires existent au niveau de certaines ONG.

☐ *Stratégies communales*

Pour un rapide développement de cette filière, les communes devront s'investir dans :

- L'accroissement de la production : aider les producteurs à obtenir des crédits à moyen terme pour financer les plantations et faciliter leurs regroupements.
- L'appui à la transformation locale par des unités artisanales et semi artisanales.
- L'appui pour le regroupement des commerçants de noix de cajou et les aider à la recherche de débouchés.

➤ **La Filière Maïs**

☐ *Caractéristiques de la filière*

Le maïs représente environ $\frac{3}{4}$ de la production céréalière du Bénin. Vingt deux (22) variétés sont cultivées, dont 16 variétés locales ; entre 20 % et 40% des producteurs utilisent des variétés améliorées. La réticence à l'adoption de variétés améliorées est sources de baisse de fertilité des sols, de la qualité organoleptique, de la faible résistance aux parasites. L'adoption des variétés améliorées exige l'adoption de plusieurs changements sur le plan techniques, organisationnel et culturels pour obtenir les résultats escomptés. L'adoption des variétés améliorées sont plus avancés dans l'Atacora, le Zou et le Borgou.

La production est en nette augmentation. Le cycle cultural varie entre 1,5 à 4 mois. Les pertes de stockage à la ferme sont de 20 à 40 %. Environ 56 % de la production utile sont commercialisées.

❑ *Organisation de la filière et les principaux acteurs*

La production du maïs est faite par environ 150 000 à 250 000 ménages- producteurs. 95% des chefs d'exploitation sont des hommes et 5% de femmes. Ces dernières cultivent 11% des superficies et produisent 11% de tonnage. Les infrastructures de stockage du maïs sont en nombres insuffisants. La filière connaît une absence d'organisation des acteurs. Néanmoins certaines Organisations Professionnelle Agricoles ont renforcé leur capacité depuis plusieurs années déjà.

La transformation est artisanale et est largement dominée par les femmes ainsi que le pilage manuel dans des mortiers. Il existe plusieurs moulins dans les quartiers de ville et les villages pour la mouture. La maïserie de Bohicon a une capacité d'environ 30 000 tonnes par an avec à peu près 3% pour le gritz. La SOBEBRA utilise du gritz pour la fabrication de la bière. Les sociétés UBETA à Ouando et AGROTECHNIC à Akassato fabriquent des farines infantiles utilisant entre autres matières le maïs.

La commercialisation est informelle et est dominé par les femmes avec beaucoup d'intermédiaires. Les périodes d'abondance du maïs sont Juillet à janvier et Mars à juin pour la pénurie.

❑ *Stratégie de développement de la filière au niveau national*

Après plusieurs années de résultats mitigés de promotion pour l'utilisation intensive d'engrais, l'augmentation de la production est maintenant surtout axée sur l'utilisation de semences améliorées et l'utilisation limitée d'intrants.

- Améliorer le stockage au niveau des producteurs et des OPA par la mise au point des techniques améliorées
- Améliorer le rendement de la transformation artisanale et semi industrielle par le développement et la diffusion de prototypes d'égraineuses et de moulins plus performants.
- Améliorer une meilleure pénétration des marchés actuels par l'organisation du système d'information sur les prix et des marchés et la diversification des produits.
- Faire des ajustements pour augmenter la rentabilité de la filière et mieux en répartir la plus value.

□ *Stratégies communales*

Il s'agira pour les communes de favoriser :

- l'organisation des acteurs de la filière en les regroupant.
- un renforcement des capacités des producteurs et de leur pouvoir de négociation.
- Une amélioration de la capacité physique et financière de stockage des producteurs de manière à limiter les pertes post-récolte et profiter de la variation saisonnière des prix.

CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le développement économique de la commune de Sinendé sera effectif, si les autorités municipales appuient leurs actions sur les trois groupes stratégiques que sont : les institutions de la commune (Directions et services de la commune) ; les opérateurs économiques (entrepreneurs, commerçants, etc.) et les Institutions d'appui (IMF, les structures d'appui aux entreprises, les institutions d'appui de la commune, les Ministères sectoriels, etc.). Pour ce faire, nous recommandons les actions suivantes :

R1 : Prendre des initiatives de développement en conformité avec les réalités locales et l'environnement national.

Pour promouvoir l'économie locale, la commune de Parakou devra susciter et entretenir une dynamique de création de richesses, d'emplois à partir des ressources locales. C'est aussi mettre en valeur les potentialités locales. Des initiatives locales doivent être prises de même que dans le cadre de l'intercommunalité appuyées par les autorités nationales.

R2 : Développer les aides immatérielles.

Les aides immatérielles sont constituées des formations et de la promotion des labels, des appuis conseils etc. Le renforcement des capacités est un processus permanent, qui vise à améliorer l'aptitude des communes à s'acquitter de leurs fonctions, à atteindre leurs objectifs et à apprendre à résoudre leurs problèmes. Il s'agira d'intensifier au niveau du personnel et des autres institutions d'appui de la commune des formations, des appuis conseils et promouvoir au niveau des produits créés les labels pour une meilleure visibilité de la commune.

R3 : Appuyer la valorisation des produits locaux

La valorisation des produits locaux passe par la promotion des productions agricoles, la promotion des petites et moyennes industries agro-alimentaires ou artisanales, l'appui

à la commercialisation et un encouragement à la participation aux foires et concours agricoles.

R4 : *Appuyer la promotion des filières leviers*

La filière est un regroupement cohérent et opérationnel d'individus ou groupes qui ont comme point commun l'ajout de la valeur ajoutée à un produit ou à un groupe de produits. La filière levier correspond au choix de la filière porteuse capable à elle seule d'impulser un réel développement au niveau de chacune des communes. La promotion de cette filière passe par un appui à la production, à la transformation et à la commercialisation et à l'organisation des acteurs au niveau de chacune de ces étapes.

R5 : *Améliorer la fiscalité locale.*

La fiscalité locale comprend les impôts locaux directs (Foncier non Bâti, FNB ; Foncier Bâti, FB ; Patente subdivisée en Droit fixe et Droit professionnel ; Licence ; Taxe sur les armes à feu) et les impôts et taxes indirects, les diverses redevances (Taxe de stationnement et de chargement des taxis-ville et taxe d'exploitation des taxis-moto ; Taxe sur spectacles, jeux et divertissements ; Taxe sur publicité sur affiche publique ; Taxe de pacage des animaux ; Droit de place sur les marchés, Installation des hangars et apatams ; Taxe sur vente des boissons fermentées de préparation artisanale ; Produits du terrain affecté aux inhumations ; etc.). Pour valoriser cette fiscalité locale, les communes se doivent de créer des conditions d'incitation et de négociation avec les communautés locales, mais aussi mener une politique de gestion transparente du budget de la commune. A la limite, elles doivent utiliser tous les moyens de coercition mis à leur disposition par la loi.

R6 : *Appuyer la création d'entreprises et les entrepreneurs locaux*

Les opérateurs économiques sont à la base de la création des richesses des communes. Les appuis que la commune de Parakou peut leur apporter se résument en : une intermédiation financière et technique, la coordination de toutes les actions et structures d'entreprises et leur rendre des services non financiers de type accompagnement. Il s'agira aussi d'accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises, de favoriser la mise en relation entre investisseurs et les fournisseurs potentiels et d'organiser une plate forme d'accompagnement de tous les investisseurs de la commune.

R7 : Améliorer la communication et l'information au niveau des Communes.

La communication est définie comme le processus visant à informer le public (acteurs internes et externes, l'Etat, autres communes, etc.) à propos des activités et enjeux de la commune. Il s'agira de promouvoir l'image de la commune en temps que source d'informations (Avoir une bibliothèque, des statistiques, où on peut trouver aussi tous les rapports d'activités périodiques, des matériels de diffusion et de conservation de l'information).

Pour mobiliser et organiser les acteurs internes et externes, il est donc indispensable de mettre en place un système de communication institutionnelle adaptée aux réalités sociales et culturelles de chaque Commune. Il sera aussi indispensable qu'il y ait un cadre de concertation périodique entre les intervenants externes et les autorités communales.

Le développement économique de la commune de Parakou sera effectif, si les autorités municipales appuient leurs actions sur les trois groupes stratégiques que sont : les institutions de la commune (Directions et services de la commune) ; les opérateurs économiques (entrepreneurs, commerçants, etc.) et les Institutions d'appui (IMF, les structures d'appui aux entreprises, les institutions d'appui de la commune, les Ministères sectoriels, etc.). Pour ce faire, nous recommandons les actions suivantes :

CONCLUSION GENERALE

Les textes et les lois sur la Décentralisation ont bien défini un environnement favorable pour le développement des Communes

Mais force est de constater à ce jour que le Bénin est encore un vaste chantier où les défis économiques que soulève la Décentralisation ne sont encore en phase d'être relevés. En effet, malgré les efforts déployés par la Mission de la Décentralisation, la Maison des Collectivités locales, le PRODECOM, et les Partenaires au développement à travers un certain nombre d'appui, les contraintes sont encore nombreuses aux niveaux suivants :

- politique budgétaire
 - politique de croissance économique
 - politique sociale
 - gestion et protection environnementale
 - coopération intercommunale
- ❖ De façon générale les constats sont :
- la faible exploitation des opportunités existantes sur le plan local
 - le manque de synergie entre la Communes et celles limitrophes, les Services déconcentrés de l'Etat, les Opérateurs économiques, et les Structures d'appui
 - le niveau communal restreint, pour favoriser à lui seul un développement économique durable
 - la faible collaboration intercommunale
- ❖ Cependant, il y a quelques notes d'espoir observées au niveau de la Commune à travers :
- l'élaboration des PDC et les tentatives de leur mise en oeuvre
 - les efforts des opérateurs économiques pour créer la richesse
 - l'organisation en associations des producteurs agricoles ou artisanaux
 - la promotion et la valorisation des professions artisanales
 - la création des Centres d'appui aux Entreprises

Par ailleurs, il a été établi que la valorisation des filières porteuses au niveau de la Commune pouvait constituer une base pour le développement économique local ; l'exercice effectué au niveau des ateliers régionaux pour arriver à déterminer les

filières porteuses, les filières charnières ou leviers de la commune ou de la zone agro-écologique est sans aucun doute porteur d'espoir ; mais cet espoir ne pourra être satisfait qu'en terme d'amélioration de compétitivité aussi bien au plan national qu'international ; cela implique la mise en oeuvre de stratégies permettant d'atténuer ou de neutraliser les contraintes observées aux niveaux national et local. En d'autres termes tous les principaux acteurs sont concernés et doivent prendre des engagements.

BIBLIOGRAPHIE

1. Document de Stratégie Opérationnelle. Mise en oeuvre de la Déclaration de politique nationale d'Aménagement du Territoire du Bénin. Version provisoire DAT-Août 2005
2. Analyse des Filières. Deux composantes, PADSA II Bénin
3. Compétitivité Sectorielle des Economies des Pays membres de l'UEMOA
4. Projet de Rapport final Pays : Bénin (Afrique-Etudes Bénin, AFID-Consultance : Sénégal, BNCTD : CI, Statisticien : Burkina Faso)
5. Plan Stratégique de Développement Durable (PSDD) de l'Atacora et la Donga, Vision à l'horizon 2010 Tome 1
6. Tome2 : Stratégie de mise en oeuvre du PSDD Atacora-Donga
7. Perceptions locales sur le profil DHD, les opérations et mécanismes de développement et les initiatives communautaires. Rapport Zone Centre Atacora, Géraam Conseil, Annexe Novembre 2002
8. L'Aigle de Songhaï n°48 : Filière Anacarde : L'engagement de Songhaï
9. L'Aigle de Songhaï n°42-43 :L'Agroalimentaire : l'épine dorsale du développement des filières
10. Les Enjeux Economiques de la Décentralisation au Bénin (CAPE) Mouftaou Lalèyè, Déc. 2002
11. Décentralisation et Territorialité (Jean Bonnal, Fonctionnaire FAO)
12. Bilan de la Filière Riz au Bénin (Y.J. CAPO-CHICHI, Déc. 2004)
13. Décrets d'application des lois de la Décentralisation, Mission de Décentralisation, Oct. 2005
14. Le Guide du Maire, Mission de Décentralisation Oct. 2005
15. Synthèse des informations sur les filières riz et anacarde dans l'Atacora – Donga Bénin, rapport définitif. Réalisé par patrice. ADEGBOLA et Alain C. OFIO par GTZ – PROCGRN
16. Communication institutionnelle : manuel à l'usage des OG et des instituts de recherche agricole en Afrique. CTA 2002.
17. L'évaluation au cœur du renforcement organisationnel : expériences d'organisations de recherche et développement du monde entier. CTA, 2004
18. Livre blanc sur la fiscalité, Ministère des Finances, avril 1998
19. Plans de Développement Communaux.
20. Le guide à l'usage du receveur percepteur comptable de la Commune, Ministère des Finances et de l'Economie, Mission de décentralisation, janvier 2003.
21. Décentralisation et territorialité, Jean Bonnal, FAO, mai 2003.